



**Avis de publication de la composition de la commission paritaire régionale
interprofessionnelle de La Réunion
Mandature 2025-2028**

Vu l'article L.23-112-5 et R. 23-112-14 du code du travail ;

Considérant :

- L'arrêté du 6 juin 2025 portant attribution des sièges des membres des commissions mixtes paritaires régionales interprofessionnelles
- Les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission mixte paritaire régionale interprofessionnelle de La Réunion est composée des membres suivants :

Représentants des salariés :

Nom et prénom du représentant	Profession	Appartenance syndicale
Mme Marie-Jasmine HYPPOLITE	Responsable de formation	CFDT
Mme Anne-Marie Fabienne ROBERT	Secrétaire	CFDT
Mme Sandrine GUIMBERT	Responsable juridique	CGTR
Mme Isabelle Peggy CERVEAU	Assistante de direction	CGTR
M. Jean-Denis PARINET	Conseiller juridique	CGTR
Mme Sabrina BENOIT	Chauffeur	CGTR
M. Jean-Didier CLAIN	Chauffeur livreur	CGT-FO
Mme Amandine FONTAINE	Assistante maternelle	CGT-FO
Mme Leslie PEDRE	Secrétaire	UNSA
Mme Marie-Clara DERFLA	Formatrice	UR 974

Représentants des employeurs :

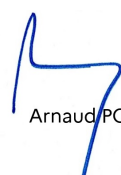
Nom et prénom du représentant	Profession	Appartenance syndicale
M. Pierre Alain BLOCH	Psychologue du travail	CPME
M. Gérard Paul Marcel LEBON	Gérant de station-service	CPME
Mme Prisca MOUNOUSSAMY-APAVOU	Gérante de société	CPME
M. Julien Maxime TALBOT	Gérant de société	CPME
Mme Marie-Stéphanie SELLON	Gérante de société	CPME
Mme Fabienne-Claude THIBURCE	Gérante de société	MEDEF
Mme Nafissa VALIERE	Spécialiste en insertion pro	MEDEF
M. Laurent Emile Thomas CORTES	Gérant de société	MEDEF
M. Johan Kesavane MOURGAMA	Artisan réparation automobile	U2P
M. Gilbert ROBERT	Gérant de société	U2P

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal judiciaire du ressort territorial de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionné sur le site internet de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion (<https://reunion.deets.gouv.fr/>).

Fait à Saint-Denis, le 13 octobre 2025

Le directeur de la DEETS de La Réunion



Arnaud POULY